

LES MOULINS DELPHINAUX DE SAINT-MARCELLIN

Leur origine et les différents propriétaires

par Paulette et Maurice HENDBOËG - octobre 2010

Situés au pied de la rue du Faubourg Vinay, sur la rive droite de la Cumane, ils ont donné leurs noms à une petite rue permettant d'accéder à ces vieux bâtiments.

Nous relevons dans le « Regeste Dauphinois » d'Ulysse CHEVALIER, tome III- 17378 :

« Dans l'église de Villeneuve de Roybon ce 29 octobre 1308, Jean II, Dauphin du Viennois, alberge à Bertrand TARDIN et ses enfants, les deux moulins delphinaux blanc et brun, qu'il avait fait construire sous un même toit, près du pont de Cumane, joignant la maladrerie de St. Marcellin et de l'eau de Cumane, jusqu'à l'Isère, sous le cens de 20 sétiers froment, 40 d'avoine et 40 sols viennois bonne monnaie antique de plaid à mutation de seigneur direct. Les habitants de St. Marcellin seront tenus d'y aller moudre leur blé. Le Dauphin fera faire les charrois des meubles et bois nécessaires et TARDIN nourrira les charretiers. »



A gauche, les moulins de Cumane albergés par le Dauphin Jean II, à Bertrand Tardin en 1308.

La famille Tardin s'éteindra par la mort sans postérité de Jean Tardin en 1408. C'est la famille de Noble Antoine d'Avalon (propriétaire également de la Tour de Cognin), qui possèdera les moulins et terres de Cumane de 1408 à 1514. Sans héritier mâle, cette famille tombera en quenouille en la personne d'Alix d'Avalon marié à Guillaume de Viennois, (descendant d'Amédée de Viennois, fils naturel du Dauphin Humbert II.)

Ces moulins seront ensuite, pendant quarante ans possédés par la famille d'Antoine Blachin. Ce sont ses filles, Jeanne et Perronne Blachin, qui vendront en 1554, les terres de Cumane, à Jean Duvache.

Un procès va opposer Louis Duvache, seigneur d'Establet, conseiller du Roi et frère de Jean, à Claude de La Porte, Seigneur de l'Arthaudière, marié à Louise Prunier de Saint-André, au sujet des eaux de Cumane et des moulins de Saint-Marcellin. Pour faire tourner ses moulins et son battoir à chanvre, Louis Duvache avait détourné une partie des eaux de la rivière en amont des vieux moulins de Falavel appartenant au seigneur de l'Arthaudière. Une transaction irrévocable, promis et juré en prêtant serment sur les Saintes Lettres passée le 2 novembre 1598, mettra un terme à ce différent.

En 1742, ces moulins appartiennent à Messire Aymar Phélicien de Boffin, seigneur de la Sône. Le 19 juillet 1789, Fleury Perier se rendra acquéreur des moulins et battoir à chanvre appartenant à Pierre Georges Félicien de Boffin, comte de Puzinieux.

En 1901, Jean-Baptiste Vernay associé à Garin, va installer dans ces bâtiments une fabrique de poils pour chapellerie. Le réservoir d'eau et la roue de pêche des anciens moulins serviront à faire fonctionner ses machines à couper et à souffler les poils des peaux de lapins. Bien modeste concurrente de l'usine des peaux de lapins de Saint-Marcellin, dirigée par Victor Pinay, la qualité des produits Vernay va permettre à cette petite manufacture d'exporter en Italie, en Angleterre et même en Amérique !.

En 1919, Emile Jayet rachète les bâtiments et installe une usine de tissage. Une turbine autonome, actionnée par un canal de dérivation des eaux de la Cumane, permet de faire tourner les vingt premiers métiers à tisser. Son frère Jean-Marie, gareur aux tissages Laurent à la Sône, viendra le seconder. En 1930, près de quarante métiers vont préparer la toile de soie mais aussi le crêpe de Chine, le satin, le crêpe Georgette... La matière première, soie naturelle exclusivement, vient de Chine et du Japon. Elle est livrée par les grossistes lyonnais. Paris, Londres et le Canada sont les principaux clients des tissages Jayet. En 1935, Emile Jayet cède ses bâtiments de la Rue du Moulin à la fromagerie Veyret-Boucher d'Iseron et part faire fortune en Colombie. Il construira deux usines de tissage à Bogota équipées de métiers pour velours façonné, fabriqués à Voiron.

La fromagerie Veyret-Boucher prendra par la suite le nom de Veyret-Veilleux par le mariage de Rose Andrée Veyret avec Louis Veilleux. Puis la fromagerie Terrier occupera les lieux et en 2005, Inter-Marché, en rachetant les bâtiments, mettra un terme à la dernière fromagerie fabriquant du Saint-Marcellin à Saint-Marcellin !



*Marques déposées au greffe du tribunal civil de
Saint-Marcellin le 24 mai 1939*

